

Procès Verbal Conseil Municipal
13 décembre 2022 – 19h,
mairie de Baigts de Béarn

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS DE BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, le 13 décembre 2022, le treize décembre deux mille vingt deux, sous la présidence de Mr le Maire, Guy PÉMARTIN.

Date de convocation : 06 décembre 2022

Présents : Christine APESTEGUY, Elodie CARRASQUET, André DOMERCQ, Benoît DOMERCQ, Alain DOUCHINE, José FLORES, Céline LABASTE, Sébastien LABISTE, Annie LAFITTE, Vincent LAHITTE, Muriel MARLAT, Guy PÉMARTIN, Maire.

Absents excusés : Laurent ALCETEGARAY Tiphonie DUBOURG,

En préambule Monsieur le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur témoignage de soutien lors du décès de son père.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Désignation secrétaire de séance : Monsieur José Flores

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2022.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Affaires générales : délibérations :
 - attribution de compensation
 - approbation du rapport d'activité du syndicat des trois cantons
- Budgets : délibérations Décision Modificative
- Personnel
- Point sur les dossiers en cours
 - Stade
 - Véhicule de service
 - Economie d'énergie
 - Lotissement Lesbordes
- Questions diverses

Le point sur le lotissement Lesbordes est retiré de l'ordre du jour et est ajouté une délibération concernant une décision modificative budget communal.

Monsieur le Maire fait par des décisions municipales conférées dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22, et de la délibération du Conseil Municipal en date du 01 juin 2020 (N° 2020-19) :

2022 -002 : Considérant la proposition d'indemnisation d'assurance de GROUPAMA pour le sinistre survenu sur le poteau incendie -2164 chemin de riche est acceptée à l'unanimité l'indemnisation d'un montant de 211,90 € (deux cent onze euros et quatre vingt dix centimes) pour les réparations consécutives au choc de véhicule terrestre à moteur le 10 octobre 2022.

2022-003 : Considérant la proposition d'indemnisation d'assurance de GROUPAMA pour le vandalisme survenu sur les WC publics est acceptée l'indemnisation d'un montant de 870.33 € (huit cent soixante dix euros et trente trois centimes) pour les réparations consécutives au vandalisme des WC publics

1/ Délibération 2022-13 : Révision des attributions de compensation pour l'année 2022

Pour la procédure de révision **libre** des attributions de compensation, la loi prévoit (article 1609 nonies C-V-1bis) que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres **intéressées** à la majorité simple ».

Le pacte financier et fiscal ayant été présenté et adopté en date du 22 mars 2021, la commission locale d'évaluation de transfert de charges n'a pas eu besoin de se réunir.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a voté, en date du 7 novembre 2022, la révision libre des attributions de compensation 2022 sur la base du pacte financier et fiscal.

Afin d'être en concordance avec la communauté de communes de Lacq-Orthez, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** le montant de l'attribution de compensation 2022 pour un montant de 80804 € selon la procédure de révision libre des attributions de compensation.

2/ Délibération 2022-14 : Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et le rapport d'activité du Syndicat Mixte des 3 cantons 2021

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités pour l'année 2021. Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal.

Il l'invite à délibérer.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et d'activités de l'année 2021 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons,
- **TRANSMET** à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

3/ Délibération 2022-15 : décision modificative n° 1 - budget multiple rural

A la majorité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante du Budget du Multiple Rural :

- Imputations de dépenses				Opérations d'ordre	
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel	Sect. à sect.	Intérieur sect.
▶ 165	↳ Dépôts et cautionnements reçus		500,00	0,00	0,00
*					
Totaux :			500,00	0,00	0,00

Art: 165 Solde avant : - 500,00 Après : 0,00

- Imputations de recettes				Opérations d'ordre	
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel	Sect. à sect.	Intérieur sect.
▶ 165	↳ Dépôts et cautionnements reçus		500,00	0,00	0,00
*					
Totaux :			500,00	0,00	0,00

4/ Délibération 2022-16 : décision modificative n° 2 - budget communal

A la majorité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante du Budget Communal :

- Description					
N°	2	Date	13/12/2022	Description	CHANGEMENT LAMPES LEDS BATIMENTS COMMUNAUX
- Imputations de dépenses				Opérations d'ordre	
Article	Désignation article	Opération	Montant Réel	Sect. à sect.	Intérieur sect.
▶ 2188	↳ Autres immobilisations corporelles	75	1730,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	84	5830,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	74	3440,00	0,00	0,00
2313	Constructions	109	-11000,00	0,00	0,00
Totaux :			0,00	0,00	0,00

Dans le cadre de la maîtrise des coûts de l'énergie et du développement durable, Monsieur le Maire propose de changer les lampes en fonctionnement par des lampes leds sur 3 bâtiments communaux : la salle des sports / la mairie / l'école.

Suite à la réalisation de devis, une enveloppe de 11000 € est nécessaire. Les devis sont validés par l'assemblée.

5/ Le personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la saisine du Comité Social Territorial intercommunal (CSTI) pour valider la demande d'un agent de réduire son temps de travail et valider les conditions d'exercice du télétravail.

6/ Dossiers en cours

- Le stade,

Benoit Domercq rapporte les travaux de la commission sur la révision du projet du stade afin de prendre en compte les attentes des financements DETR.

L'extension des deux vestiaires et des locaux sont supprimés.

Sont envisagés la rénovation :

- des 4 vestiaires,

- des vestiaires arbitres,
- des sanitaires
- de la chaufferie

et l'extension du bâtiment pour un bureau, une petite salle de réunion et un local de stockage
L'architecte initialement contacté va maintenant procéder au chiffrage des travaux.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de veiller à la réalisation d'économie d'énergie. Benoit Domercq précise que la commission en a conscience, et a étudié la production d'eau chaude, le chauffage, l'isolation, les menuiseries pour répondre à la demande.

- Véhicule de service, Monsieur le Maire rappelle que la commune n'en dispose pas, et qu'un besoin se fait jour pour 2023.

Trois solutions s'offrent à elle pour en disposer : achat véhicule neuf, achat véhicule d'occasion ou location - bail.

L'assemblée souhaite se doter d'un véhicule d'occasion et y consacrer un budget d'environ 7000 €

7/ Questions diverses

- Voeux aux élus, bénévoles de la bibliothèque, présidents d'association, personnel des collectivités : la date est fixée au **vendredi 20 janvier 2023, 19h15**

- Plantation d'arbres devant l'école. Les travaux ont été réalisés par les services de la CCLO avec la participation des enfants de l'école et l'équipe enseignante.

- Office 64 / foyer logement : suite aux échanges entre la mairie et l'Office 64, un projet de 7 logements familiaux sociaux a été conçu par l'architecte mandaté par l'office. L'office 64 fait des démarches complexes auprès du Conseil Départemental pour que le projet puisse bénéficier d'aides et être réalisé. Monsieur le Maire a sollicité les conseillers départementaux du canton pour qu'ils soutiennent la démarche.

- Epicerie : La gérante a réitéré sa demande de gratuité de la licence IV, un nouveau rendez vous sera fixé pour en rediscuter.

Le secrétaire de séance
José FLORES



Le Maire,
Guy PÉMARTIN


